



Le mot du président | Christian Cau

Le recours au juge administratif est de plus en plus nécessaire pour son travail d'interprétation destiné à rendre intelligible un ensemble de normes tant internationales que nationales de plus en plus dense et changeant et à permettre leur articulation comme leur application. Outre les matières générales dévolues à une juridiction administrative du premier degré, le tribunal administratif de Nantes traite les contentieux spécifiques des refus de naturalisation et des refus de visa. Entre 2010 et 2012, il a été confronté à une très

forte progression du nombre de dossiers enregistrés, qui ne lui a pas permis d'apporter une réponse à chacun des litiges dans un délai totalement satisfaisant. Mais une évolution favorable s'est amorcée en 2013. La conjonction de la diminution sensible du contentieux de la nationalité, de moyens supplémentaires et des efforts des magistrats lui a permis de juger un nombre de dossiers supérieur à celui des requêtes enregistrées. Cette amélioration, encore légère, devrait s'accroître en 2014. Elle se concrétisera par une

réduction plus sensible du stock des dossiers anciens et rapprochera le tribunal administratif de Nantes de la moyenne des juridictions comparables en termes d'activité. Le raccourcissement des délais de jugement constitue sa priorité, tout à la fois pour répondre aux attentes des justiciables dans un délai qui doit être le plus court possible et pour apporter au droit la sécurité qui lui est nécessaire.

CHIFFRES CLÉS  
2013

**9 929**  
affaires enregistrées

soit une baisse de **18%**  
par rapport à 2012

**10 709**  
affaires jugées

soit une augmentation de **3%**  
par rapport à 2012

DÉLAI PRÉVISIBLE  
MOYEN DE JUGEMENT  
(EN MOIS)

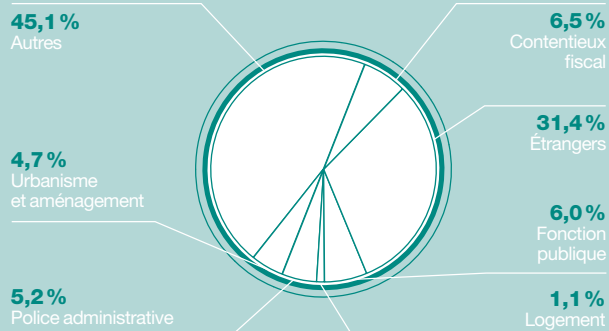


**1 a 4 m 16 j**

C'est le délai prévisible  
moyen en 2013

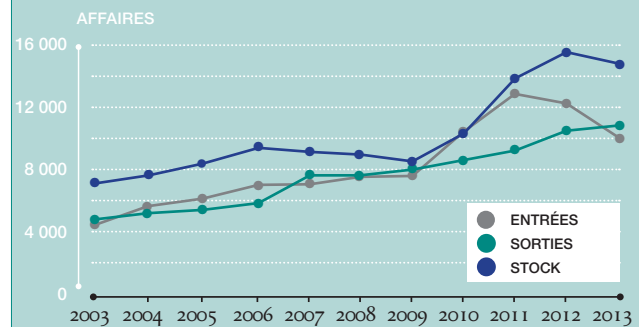
Il était de **1 a 6 m et 13 j** en 2003

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES EN 2013  
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

NOMBRE D'AFFAIRES  
EN DONNÉES NETTES\*  
(DEPUIS 2003)



\* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>